

# La Feuille de Chou

Numéro XVII

*Edition printemps 2007*

*Bulletin municipal de Champrond en Gâtine*



E.mail: [contact@champrond-en-gatine.org](mailto:contact@champrond-en-gatine.org)

23 mars 2007

## Sommaire

P1. le mot du Maire

P2.:  
organigramme du Conseil Municipal et des commissions

P3 à 11 Compte-rendus des conseils municipaux

P12 : manifestations à venir

P13 : le repas de printemps

P14 : le mot des associations  
Association Perchemin

P15 et 16 : Société de pêche

P17 : le Parc Aquatique du Perche

P18 : Alimentation atout prix

P19 : Eléments caractéristiques de l'architecture rurale traditionnelle du Perche (source Parc Naturel Régional)

P20 Le Relais Emploi (permanences à la Mairie)

P21 Petites annonces  
Travaux du parking derrière l'école

P22 informations pratiques

Mesdames, Messieurs,

Nous voici au printemps de cette nouvelle année après un hiver qui n'a eu pratiquement d'hiver que le nom, tant auront été réduites les périodes de grand froid de cette saison.

Depuis notre dernière édition, des projets importants qui jusqu'à présent n'étaient que des dossiers deviennent peu à peu réalité. Il s'agit bien sûr de l'espace de stationnement qui sera bientôt opérationnel derrière l'école, du lotissement qui va se trouver à l'est du bourg à côté de l'ancienne gendarmerie comprenant vingt trois lots. Sans oublier, ce qui a un effet induit particulier, il s'agit du plan local d'urbanisme, en effet, ce document, de par sa réalisation prochaine a rendu plus attractive notre commune qui va bientôt s'ouvrir à une constructibilité maîtrisée et néanmoins plus importante qu'à l'heure actuelle.

En ce qui concerne les manifestations associatives, le Petit Théâtre de la commune nous a offert deux représentations de sa dernière comédie musicale, et, une représentation ayant eu lieu à la salle des fêtes de La Loupe.

Les autres associations communales vont avec le printemps reprendre leurs activités extérieures auxquelles, elles vous souhaitent nombreux.

N'oublions pas l'événement majeur de ce printemps pour notre commune, le centième anniversaire de Monsieur Roger Charron qui sera fêté, en sa présence, lors du repas de printemps du 21 avril prochain, auquel vous êtes tous conviés.

Bonne lecture à tous

Cordialement  
E. Legros

# Conseil municipal

## Les membres du conseil municipal

**Le Maire:** Éric Legros

**1<sup>er</sup> Adjoint:** Brigitte Wardavoit

**2<sup>ème</sup> Adjoint:** Philippe Guillemet

**3<sup>ème</sup> Adjoint:** Jean-Paul Vinsot

### Les conseillers:

Sylvie Bigeaault

Michel Fillette

Didier Guyon

Frédéric Colin

Denis Granger

Claude Imhof

## Les commissions communales

### Bâtiments communaux:

Jean-Paul VINSOT- Frédéric COLIN- Didier GUYON

### Voirie et Réseaux:

Philippe GUILLEMET- Frédéric COLIN-

Didier GUYON

### Fêtes:

 Brigitte WARDAVOIR

### Personnes hors conseil:

Marie-France BEAUCHET- Nicole CAILLARD-

Daniel VIDAL- Etienne VALMALLE

### Finances:

Philippe GUILLEMET- Sylvie BIGEAULT-

Didier GUYON - Claude IMHOF

### Fleurissement:

 Brigitte WARDAVOIR

### Centre communal d'Action Sociale:

Éric LEGROS-Brigitte WARDAVOIR-

Philippe GUILLEMET - Jean-Paul VINSOT

### Personnes hors conseil:

Nicole CAILLARD- Mylène DUBESSET-

Micheline GUILLEMET- Michelle MICHEL

### Communication Information:

Éric LEGROS- Brigitte WARDAVOIR-

Philippe GUILLEMET - Jean-Paul VINSOT

Personnes hors conseil: Véronique REAUD

Site internet :Jean-Emmanuel FIOLET—Alfred PERRIN -

### Intercommunalité:

Éric LEGROS- Brigitte WARDAVOIR-

Claude IMHOF

### Syndicat Scolaire

et

### Régie de Transport Scolaire

Brigitte WARDAVOIR

Sylvie BIGEAULT

Eric LEGROS

Michel FILLETTE

### Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM):

Délégués titulaires: Philippe GUILLEMET

Jean-paul VINSOT

Délégués suppléants:

Brigitte WARDAVOIR

Claude IMHOF

### Syndicat électrique:

Délégués titulaires:

Denis GRANGER

Didier GUYON

Délégués suppléants:

Éric LEGROS- Philippe GUILLEMET

### Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le développement du Perche (SIAP):

Délégué titulaire: Claude IMHOF

Délégué suppléant: Éric LEGROS

### Parc Naturel Régional du Perche:

Délégué titulaire: Claude IMHOF

Délégué suppléant: Eric Legros

### Syndicat d'initiative de La Loupe:

Délégué titulaire: Denis GRANGER

Délégué suppléant: Claude IMHOF

### Jumelage du canton de La Loupe:

Éric LEGROS- Claude IMHOF

### Comité de Bassin d'Emploi:

Éric LEGROS- Claude IMHOF

### Centre National d'Action Sociale:

Éric LEGROS

### Sécurité routière:

Frédéric COLIN

### Délégué à la défense: Philippe GUILLEMET

### Communauté de communes:

Éric LEGROS:

Président de la commission  
développement économique

### Etude de l'interconnexion des réseaux d'eau potable

Eric Legros

Jean-Paul Vinsot

# Résumés des conseils municipaux

## REUNION DU 9 NOVEMBRE 2006

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 9 novembre 2006 à 20 h 30 sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire, au lieu habituel de ses séances.

Absents : Mr GUYON Didier pouvoir à Mr FILLETTE Michel  
Mr GRANGER Denis pouvoir à Mme BIGEAULT Sylvie  
Mr VINSOT Jean-Paul et Mr COLIN Frédéric

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 28 septembre 2006, qui est approuvé à l'unanimité.

Quelques informations sont apportées depuis la précédente réunion :

- le ramassage irrégulier des ordures ménagères dans le secteur du Petit Beauvais, suite à plusieurs sollicitations du SIRTOM, il a été confirmé que la collecte de ce secteur avait lieu le vendredi. Il est demandé le planning des tournées, qui sera à insérer dans la prochaine Feuille de Chou.
- Les travaux de déplacement du transformateur ont commencé la semaine dernière
- Un accord pour un bornage amiable du Chemin de César
- Des informations concernant la destruction des nids d'insectes ont été insérées dans la Feuille de Chou.

Mr le Maire demande au conseil de rajouter à l'ordre du jour de cette réunion quelques points : accord du conseil.

- **PLAN LOCAL D'URBANISME**

Mr Legros donne lecture des points particuliers du zonage discutés lors de la réunion du 2 novembre 2006 et notamment :

- l'inscription au PLU de plusieurs constructions à ne pas reconstruire en cas de sinistre l'emplacement réservé au niveau du mur de clôture de l'école afin de faciliter la giration des cars scolaires
- l'autorisation de constructions neuves dans le hameau du Bois Gilet. Le conseil demande à ce que la parcelle située à l'ouest du hameau soit incluse en zone Nh même si le cabinet d'études n'y est pas favorable.
- L'autorisation de constructions neuves dans le secteur du Petit Beauvais. Le conseil est favorable (une voix contre) à l'extension de ce hameau malgré les réticences du cabinet d'études.

- **REPRISE DE L'ACTIF DU SIVOM**

Le conseil municipal accepte la reprise de l'actif concernant des travaux hydrauliques agricoles pour un montant de 64 611.89 €.

- **TARIF DE L'EMPLACEMENT DU MARCHE DE NOEL**

Le tarif de l'emplacement des exposants au Marché de Noël est fixé à 1 € le m. Mme Wardavoir indique qu'elle a reçu peu d'inscriptions pour l'instant, ce qui est vraisemblablement dû au changement de date, le marché de Noël ayant lieu habituellement le premier week-end de décembre.

- **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Le conseil municipal adopte la décision modificative budgétaire suivante pour faire face aux participations supplémentaires demandées par le Syndicat Scolaire :

- 655401 (participation syndicat scolaire) : 15 295
- 655402 (participation régie de transport) : 3 655
- 023 (virement à la section d'investissement) : - 17 422
- 7067(redevances et droits périscolaires) : 1 528
- 021 (virement de la section de fonctionnement) : - 17 422
- 21318 05035 (travaux logements F1) : - 2 680
- 2151 06010 (travaux de parking) : -13 470
- 2151 06011 (travaux de voirie) : 1 272
- 10222 (FCTVA) : 900
- 1321 (DGE) : 900

- **INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Le conseil par 7 voix pour et 1 contre fixe le taux de l'indemnité du receveur municipal à 40 %.

- **DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE**

Le conseil décide de présenter à nouveau le dossier de demande de subvention régionale pour l'aménagement du parking derrière l'école avec une réactualisation de l'architecte. Ce dossier n'avait pu être retenu en 2006 mais le sera en 2007.

- **BORNAGE DE L'ALLEE DE LA FORET**

Mr le Maire présente au conseil le compte-rendu de la commission. Mr Bonnichon a proposé d'échanger une partie du terrain servant de parking à la commune contre une bande de terrain longeant le terrain de foot en limite du regard communal avec frais de bornage partagés entre les deux parties. Accord du conseil. Toutefois, étant donné que l'allée privée sera clôturée, les voitures, qui se rendent à la salle des fêtes n'auront plus la possibilité de sortir par l'allée privée, le conseil décide de prévoir un aménagement du parking aux abords de la salle des fêtes.

## • INTERCONNEXION DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Mr le Maire présente au conseil municipal le compte-rendu de la réunion du 17 octobre 2006 à l'initiative de Mr Renard avec les maires des communes voisines et les services du conseil général. Cette réunion avait pour objet de présenter les propositions du Schéma Départemental d'Alimentation en eau potable aux communes concernées et le projet de réalisation d'une étude des interconnexions sur le sud du canton. Les communes sont favorables à la réalisation d'une étude. Le SIPEPREL (Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable de la Région de La Loupe) reprendra la compétence interconnexion au 01/01/2007 suite à la dissolution du SIVOM. Pour ce qui est du secteur sud du canton, le SIE de Montireau-Montlondon a accepté la maîtrise d'ouvrage de l'étude.

Le conseil municipal est favorable au lancement d'une étude d'interconnexion des réseaux d'eau potable.

## • EXTENSION DE LA SABLIERE DU BRISCOU

Mr le Maire indique au conseil que quelques élus sont allés visiter la sablière. Dans le cadre de l'enquête publique, une délibération est à prendre par le conseil municipal avant le 16 novembre. Le dossier de demande d'autorisation a été examiné et des prescriptions ont été émises notamment en matière de sécurité routière, de bruits et de protection de la nappe phréatique. Le conseil est d'accord pour que ces prescriptions soient transmises par délibération et souhaite un aménagement paysager de l'environnement.

## • QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Les épreuves d'étanchéité concernant les travaux d'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement ont été réalisés hier.
- En ce qui concerne les malfaçons de construction des silos à boues, le rapport d'expertise réalisé par la Lyonnaise des Eaux montre que les fissures ne sont pas si graves. Quant à la D.D.A., elle renonce à ses honoraires (7000 €) afin de pouvoir poursuivre la procédure par une étude de sol, qui permettrait de connaître l'origine des fissures. Il sera demandé à la D.D.A. de mettre en œuvre l'étude de sols.
- La prochaine réunion du P.L.U. aura lieu le 4 décembre 2006
- Suite à la réunion avec Nexity concernant le projet d'aménagement d'un lotissement, le conseil constate que le projet initial prévoyait l'aménagement de 18 à 22 parcelles dans un cadre paysager de qualité alors que le projet prévoit aujourd'hui l'aménagement de 23 parcelles avec peu d'environnement paysager, cela est vraisemblablement dû à des raisons économiques de la part du lotisseur étant donné qu'il doit prévoir le renforcement du réseau d'eau potable, travaux qui devront se faire par la route de Beaurepaire. D'autre part, Mr Fillette indique que l'écoulement des eaux pluviales par un système de noue peut occasionner des problèmes d'écoulement à plus ou moins long terme et un entretien plus régulier que par un réseau.

La restriction des surfaces des parcelles, le système paysager et le mode d'écoulement des eaux pluviales sont à signaler à Nexity. Par ailleurs, Mr le Maire fait part au conseil qu'il a rencontré Mr Chotteau de la D.D.E., afin qu'il puisse accorder le permis de lotir avant que le P.L.U. soit approuvé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

## REUNION DU 6 DECEMBRE 2006

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le mercredi 6 décembre 2006 à 20 h 30 sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire, au lieu habituel de ses séances.

Absents : D.GUYON pouvoir à S.BIGEAULT  
M.FILLETTE – C.IMHOF – F.COLIN

Quelques informations sont apportées depuis la précédente réunion notamment en ce qui concerne :

les silos à boues : faire un courrier à la D.D.A. pour la mise en œuvre de l'étude de sol l'écoulement des eaux pluviales du futur lotissement par système de noue a été préconisé par le PNRP

les travaux de mise en service du nouveau transformateur vont se poursuivre en janvier ainsi que l'aménagement du parking

### • PRESENTATION FINALISEE DU PROJET DE LOTISSEMENT

Mr le Maire rappelle au conseil municipal les différentes conventions examinées en commission :

- Convention de transfert des équipements et espaces communs, qui vise le transfert dans le domaine privé communal des parties communes lors de la réception des travaux. Nexity continuera à garantir la qualité des ouvrages dans le cadre des responsabilités légales attachées à l'exécution des travaux.
- Convention de viabilité par laquelle la commune consent à Nexity une servitude de passage pour la pose et l'entretien des divers réseaux.
- Convention de servitude de passage des réseaux
- Cahier des charges
- Règlement du lotissement : Mr le Maire donne lecture de ce règlement et le conseil municipal y apporte quelques modifications :

Article 1 : autorisation d'exercice d'une profession libérale sur le lieu d'habitation

Article 6 : implantation en retrait des constructions par rapport aux voies et emprises publiques : un des côtés du bâtiment devra être parallèle avec les limites d'implantation.

Article 10 : Hauteur de la construction à l'égout fixée à 6 m, profondeur des bâtiments limitées à 7.50 m et pente des toits comprise entre 45° et 55°

Article 11 : Aspects extérieurs des constructions et aménagements de leurs abords : couverture en tuile plate ou aspect petit moule ou ardoise. Sous-sol et garage semi-enterré non autorisés, fenêtres plus hautes que larges (proportion 1 pour 1/3)

Article 13 : L'entretien de toutes les plantations situées sur les parcelles est à la charge du propriétaire.

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les conventions, le cahier des charges et le règlement du lotissement conformément aux modifications apportées.

• **ETUDE D'INTERCONNEXION DES RESEAUX D'EAU POTABLE**

Mr le Maire donne lecture de la convention pour la réalisation d'une étude des interconnexions dans le cadre du Schéma Départemental de l'Alimentation en eau potable, dont le coût résiduel est de 3 € par habitant. L'objectif de l'étude est de collecter tous les éléments techniques, financiers et juridiques qu'il convient de disposer afin de prendre une décision motivée sur les travaux à réaliser pour alimenter les communes en eau de bonne qualité chimique et bactériologique et assurer la sécurité de leur approvisionnement.

Le cahier des charges est également examiné et fait l'objet de quelques modifications notamment en ce qui concerne la phase 2 : propositions de travaux, le conseil municipal ne privilégie pas l'hypothèse d'une compétence production mais privilégie la création de liaisons avec les collectivités voisines afin de conserver la maîtrise totale de sa production et de sa distribution d'eau potable. Le conseil municipal n'est pas favorable à la création d'un syndicat mais accepte la réalisation d'une étude des interconnexions et de participer à son financement pour un montant estimé à 3 € par habitant. Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer la convention avec le SIE de Montlandon-Montireau pour le versement de la participation au coût de l'étude, deux délégués seront désignés à la prochaine réunion.

**TARIFS COMMUNAUX 2007**  
en Euros

**Salle polyvalente**

personnes extérieures à la commune	250
deuxième jour consécutif	100
habitants de la commune	120
deuxième jour consécutif	60
réunion professionnelle	100
vin d'honneur semaine	50
vin d'honneur week-end	100
utilisation du fourneau	25
utilisation du lave-vaisselle	30
location de vaisselle	
* le couvert	0.55
* le petit couvert	0.30
casse ou perte de vaisselle	
* le verre	1.50
* le couvert	0.80
* l'assiette	4.00
Frais de nettoyage	80

---

<b><u>Concessions cimetière trentenaire</u></b>	200
cinquantenaire	350
taxe de superposition	100

- **AFFICHAGE POINT MULTISERVICES**

Mr le Maire informe le conseil municipal que la Chambre de Commerce et d'Industrie cherche à implanter un point multiservices dans les communes de moins de 1000 habitants. Le Point Multiservices est un espace de services, installé dans une entreprise commerciale ou artisanale à dominante alimentaire (épicerie, bar, restaurant). Le commerçant met à la disposition de la population une gamme de services diversifiés en complément de son activité grâce à des partenariats établis au niveau régional avec des organismes privés et publics (point argent, infos touristiques, produits de téléphonie mobile). Cet « espace services » est équipé d'un photocopieur multi-fonctions (imprimante, fax, scanner) et d'un ordinateur avec accès à Internet.

Tous les points multiservices appartiennent à un réseau unique facilement identifiable grâce à une signalétique adaptée (totem, panneau de façade, meuble présentoir...)

Le bar-tabac Le D'Aligre a répondu favorablement à cette offre de services et il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'implantation de deux panneaux aux entrées du village : accord du conseil.

- **PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX**

Mr le Maire informe le conseil que la P.V.R. permet de financer l'ensemble des travaux constitutifs de la voie :

- équipement de voirie (chaussée, trottoirs...)
- équipement en réseaux : dispositif d'écoulement des eaux pluviales, éclairage public, eau potable, électricité, assainissement ainsi que les éléments nécessaires au passage des réseaux souterrains de télécommunications.

La P.V.R. est instaurée par délibérations du conseil municipal : une première délibération dite « de principe » instaure la P.V.R. sur l'ensemble du territoire communal. Dans cette délibération, le conseil municipal peut décider d'exonérer en tout ou partie, de la P.V.R. les terrains destinés à accueillir des logements sociaux, une délibération dite « spécifique » pour chaque voie que le conseil municipal décide d'aménager pour permettre l'implantation de nouvelles constructions.

Le conseil municipal autorise l'instauration la P.V.R.

- **PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT**

Mr le Maire indique au conseil qu'il manque d'informations quant à la mise en place de la participation pour raccordement à l'égout, ce sujet sera remis à l'ordre du jour lors d'une prochaine réunion.

- **CHARTRE DU PNRP**

L'avant-projet n°1 de la charte du Parc Naturel Régional du Perche est mis à la disposition des élus pour avis.

- **FDAIC 2007**

Mr Legros informe le conseil qu'il y a lieu de constituer dès maintenant le dossier de subvention au titre du FDAIC 2007. Une estimation des travaux de renforcement de voirie est présentée au conseil, qui décide de poursuivre les travaux commencés notamment en ce qui concerne les chemins du Grand Bois Landry, l'Aiguillon, le Bois Gilet, et Bois Landry, qui nécessitent maintenant un enduit. Le montant des travaux d'enduit pour ces chemins est estimé à 15050 €, l'enduit du chemin du Bois Landry n'a pas encore été estimé. Le conseil décide donc de solliciter une subvention au titre du FDAIC 2007 pour ces travaux.

- **MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A L'EXTENSION DE LA SABLIERE DU BRISCOU**

Considérant que le dossier relatif à l'extension de la sablière n'est pas encore instruit, il est encore possible de modifier la délibération. Il faut donc remplacer l'extension qui se trouve en amont hydraulique par l'extension qui se trouve en aval hydraulique du point de captage et respecter une épaisseur de sable d'au moins 10 m.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

## Réunion du 8 février 2007

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni en session ordinaire le jeudi 8 février 2007 sous la présidence de Mr LEGROS Eric, au lieu habituel de ses séances.

Absent excusé : D.GRANGER

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2006, qui est approuvé à l'unanimité.

Quelques précisions sont apportées depuis la précédente réunion en ce qui concerne :

- le respect de l'épaisseur de sable portée à 10 m et non plus à 5 m pour se garantir
- l'arrêt de lotir qui a été déposé le 20 décembre 2006
- le renforcement du réseau d'eau potable, les résultats des essais effectués par la Lyonnaise des Eaux sont attendus
- le règlement du lotissement, qui a fait l'objet de remarques des constructeurs à propos de la profondeur des bâtiments limitée à 7.50 m, ce qui semble un peu juste.
- Le Point Multiservices, qui est en cours d'instruction
- Mme Maison, qui a été recrutée à raison de 20 h hebdomadaire dans le cadre d'un contrat d'accompagnement à l'emploi.
- Le FDAIC 2007, qui a fait l'objet d'un dépôt de dossier auprès du Conseil Général.

Mr le Maire propose ensuite au conseil d'ajouter à l'ordre du jour l'institution de la PRE (participation pour raccordement à l'égout) : accord du conseil.

- **NOMINATION DE DEUX DELEGUES POUR L'ETUDE D'INTERCONNEXION DES RESEAUX D'EAU POTABLE**

Jean-Paul Vinsot et Eric Legros se proposent d'être délégués à l'étude d'interconnexion des réseaux d'eau potable : accord du conseil

- **SUBVENTIONS 2007**

Le conseil municipal fixe comme suit les subventions aux associations communales et intercommunales :

**SUBVENTIONS 2007 en Euros**

Association des Anciens combattants	100
Un Petit Air de Culture	460
Coopérative Scolaire	600
Société de Pêche	230
Perche Association Football	230
Perchemin	150
Association Danse et Rêve	150
A.D.M.R	150
Service d'Aide à Domicile Schweitzer	100
La Prévention Routière	80
C.O.E.C.I.L	60
Amis des Jumelages du Canton	60
U.S.E.P Perche	100
Les Contrats Bleus	80
Stade loupéen	50
Voyages scolaires (30 € par élève)	300
Les Petites Mains	200
Association des Parents d'Elèves	160
Amicale des Sapeurs-Pompiers	
De La Loupe	50
La Croix Rouge	80
Comice Agricole	80
<b>TOTAL</b>	<b>3470</b>

Plusieurs bilans d'activités d'association sont à la disposition des élus. Toutes les demandes de subvention sont examinées.

- **ADHESION DE LA COMMUNE DES CORVEES LES YYS A LA CDC**

Le procès-verbal du conseil communautaire du 29 janvier 2007 est remis aux conseillers municipaux. Mr le Maire informe le conseil municipal que la commune des Corvées les Yys a décidé d'adhérer à la Communauté de Communes des Portes du Perche. Cette demande a été acceptée par le conseil communautaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et les communes adhérentes à la CDC doivent délibérer pour accepter ou non cette adhésion.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité l'adhésion de la commune des Corvées les Yys à la CDC des Portes du Perche.

- **EMPRISE DE FOSSE A LA DIGUE**

Mr le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Mr Hardy Jean, qui sollicite l'acquisition d'une emprise de fossé située en prolongement du chemin rural n°34 sur une longueur d'environ 145 m, qui bordent les parcelles lui appartenant et celles de Mr Bigeault Bernard. Il sollicite également la remise en place des trois bornes limitant la parcelle ZP 17 ainsi que les deux bornes à l'extrémité du chemin rural.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas vendre cette emprise de fossé. Celle-ci pouvant permettre l'accès aux exploitants agricoles à leurs terrains. Il appartient donc aux propriétaires riverains de borner l'emprise communale située en bordure des parcelles ZP 18-19-20-48 à leurs frais. Le conseil décide également de ne pas borner l'extrémité du chemin rural, les parcelles ZP 48-16-17.

- **COMPTE-RENDU DE LA REUNION AVEC LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES CONCERNANT LE P.L.U.**

Mr le Maire présente au conseil municipal le compte-rendu de la réunion du 24 janvier 2007. La D.D.E. estime que l'enveloppe foncière nécessaire à la réalisation de l'objectif de construction est beaucoup trop importante. L'extension du hameau de Beurepaire constitue un point de blocage pour la D.D.E. et le P.N.R.P. En effet, les surfaces constructibles sont importantes (5 ha à court terme et 5 ha à long terme et le développement de l'urbanisation risque de déstructurer le hameau. Par conséquent et pour ne pas bloquer l'avancement du plan local d'urbanisme, le conseil décide de reconsidérer par phase les zones à urbaniser dans le hameau par la mise en place de zone 2AU – 3AU – 4 AU etc...

- **COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE SUR LE S.P.A.N.C.**

Mr Legros présente au conseil municipal le compte-rendu de la réunion publique du 26 janvier 2007. Il a été rappelé la nécessité pour les collectivités territoriales de créer un S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif), dont la mise en place relève de la communauté de communes. La première étape consiste en un diagnostic de chaque installation, qui a fait l'objet d'un appel d'offres, l'entreprise retenue a été la Lyonnaise des Eaux. Le financement de ce diagnostic est assuré en partie par le Conseil Général et le Bassin Seine Normandie. Le coût résiduel par foyer est compris entre 25 et 30 € et la durée de validité du diagnostic est de 4 ans. Pour l'instant, aucune obligation de remise aux normes n'est actée, seul le pouvoir de police du maire pour agir sur l'aspect insalubre et polluant d'une installation en dysfonctionnement est mobilisable. Le conseil municipal demande à ce que le diagnostic soit établi la première fois 4 ans après la réalisation de l'installation.

## • QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mr le Maire informe le conseil :

- que le service civil volontaire de cohésion sociale permet le recrutement d'une personne sous contrat de 6 ou 12 mois qui peut permettre aux associations d'avoir un appui à leurs fonctionnements, peut assurer une aide à l'école pour poursuivre l'action de l'assistante d'éducation si son contrat d'un an n'est pas renouvelé et peut permettre de réaliser la mise à jour du site Internet et l'édition du bulletin municipal.
- Qu'une réunion de la commission « Service à la Population » aura lieu le 16/02/2007 à 19 h
- Que Tous Services Animaliers souhaiterait louer le bureau de l'ancienne gendarmerie avec transfert du siège social à Champrond. Le conseil est plutôt favorable mais des questions se posent sachant que ce site doit être aménagé en lotissement avec logements sociaux. Il est à noter qu'un bail commercial précaire peut être signé pour une durée de 2 ans. Avant toute location, il faut visiter le local afin de s'assurer de son bon état de fonctionnement. L'assurance du local est à prévoir et il faut demander les clés au Conseil Général.
- De la possibilité d'instituer la P.R.E. (participation pour raccordement à l'égout), qui est une participation forfaitaire applicable à tous les branchements neufs au réseau d'assainissement collectif, qui permet de subvenir aux frais d'entretien du réseau d'assainissement. Cette participation ne peut excéder 80 % du coût d'une installation d'assainissement individuel. Accord du conseil pour instituer la P.R.E. et fixer la participation à 500 € pour tout nouveau branchement.
- Des remerciements des associations pour les subventions versées.
- D'un courrier de Nexity relatif à l'instruction de la demande d'arrêté de lotir, qui indique que le C. O.S. (coefficient d'occupation du sol) a été revu à la baisse soit de 0.30 à 0.25, ce qui représente environ 30 m<sup>2</sup> de construction en moins par terrain (construction maximum de 150 m<sup>2</sup> pour un terrain de 600 m<sup>2</sup>).
- Que le repas de Printemps aura lieu le samedi 21 avril et sera l'occasion de fêter les 100 ans de Mr Charron.
- Que les travaux d'aménagement du parking derrière l'école débiteront la semaine prochaine.
- Qu'il a rencontré un représentant d'AVIA, qui a proposé la mise en place d'un tarif de carburant plus avantageux.

Le conseil décide :

- de matérialiser les places de stationnement Grande Rue par un marquage en peinture,
- De la mise en place d'un panneau de sens interdit sur la place de l'église
- De demander un devis d'aménagement de la place de l'église pour optimiser le nombre de places de stationnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.



## Festivités du Printemps

**Samedi 24 mars :**

réouverture de la pêche

**Samedi 31 mars :**

16h concert en l'église en l'honneur de Mr Fernand Réaud

**Mercredi 11 avril :**

20h30 rencontre sur l'alimentation avec l'association CLCV 28  
( Union départementale d'Eure et Loir)

**Samedi 21 avril :**

repas de printemps de la commune  
(centième anniversaire de Roger Charron)

**Samedi 12 mai :**

concours de pêche

Concert en hommage à Monsieur Fernand Réaud qui  
nous a quitté le 10 février dernier.

**Samedi 31 mars à 16heures à l'église**

Requiem de Fauré

sous la direction Gérard Parmentier avec le concours  
de la SOUL GOSPEL ACADEMY

Entrée gratuite

(Il pourra être fait des dons qui seront intégralement reversés à  
l'hôpital du Coudray)

# REPAS DE PRINTEMPS



La Commission des Fêtes  
le Conseil Municipal de CHAMPROND-EN-GATINE  
ont le plaisir de vous inviter à participer au Repas de Printemps de la Com-  
mune qui aura lieu le :

**SAMEDI 21 AVRIL 2007**  
**A 12 h 30 à la Salle des Fêtes**  
**De Champrond-en-Gâtine**

A cette occasion, nous fêterons  
**le Centenaire de Mr Roger Charron**

L'animation sera assurée par Patrick Laville, chanteur.

Ce repas est offert gracieusement aux habitants et résidents de la commune âgés de 70 ans et plus au 31/12/07. Pour les autres, le prix du repas est fixé à 20 € et à 10 € pour les enfants jusqu'à 12 ans.

Afin de faciliter l'organisation de ce repas, il est demandé de bien vouloir vous inscrire à la Mairie avant le 14 avril 2007 avec votre règlement (en cas de règlement par chèque merci de l'établir à l'ordre du Sébastopol)

## Bulletin d'inscription

Noms : .....

Prénoms : .....

Nombre de repas gratuits : ..... Dates de naissance : .....

Nombre de repas adultes payants : .....

Nombre de repas enfants payants : .....

# PERCHEMIN

## RANDONNEE PEDESTRE ET VTT

L'association Perchemin organise une double randonnée, pédestre et VTT , le dimanche 20 MAI. Le départ se fera de l'étang de Beaurepaire à partir de 9 heures .

Circuit pédestre de 13 km environ en parallèle avec un circuit VTT de 20 km environ . Ces circuits emprunteront chemins et routes départementales et seront balisés .

Afin d'organiser au mieux cette journée, merci de vous faire connaître auprès de la mairie ou de contacter Monsieur Jean-Pierre BRIHAYE au 02 37 49 85 17 .

Notre assemblée générale aura lieu le 13 avril à 20h30 dans le préau derrière la mairie (entrée par le portillon d'accès qui se trouve à gauche de la mairie), toutes les personnes intéressées seront les bienvenues , nous avons besoin de renforcer le bureau et cela nous permettra de mieux vous expliquer notre association et ses objectifs.

Le Président

Jean -Pierre BRIHAYE



# LA SOCIETE DE PÊCHE

Bonjour à tous amis pêcheurs et non pêcheurs ,

Malgré le match de rugby France-Ecosse , nous étions très nombreux à assister , dans le préau de l'école , à l'assemblée générale de la société de pêche . Un grand merci à tous les présents .

## Ordre du jour:

- trésorerie
- réélection du bureau
- appel à candidatures
- règlement de pêche 2007
- dates des divers concours
- questions diverses

## Début de la séance :

Monsieur SOUBRE Alain nous distribue le bilan très détaillé de la société de pêche et le commente . Malgré un rempoissonnement ( 50 kg de tanches , 50 kg de rotangles , 10 kg de goujons et amours blanc ) , et l'achat de lots importants pour l'année 2007 , la trésorerie se porte très bien , mais n'oublions pas de remercier le conseil municipal pour la subvention de 2006 .

## Réélection du bureau , appel à candidatures :

Le bureau se représente et est réélu à l'unanimité avec quelques changements

La société de pêche de Champrond en Gâtine présente ses nouveaux membres ainsi que les anciens et leurs diverses fonctions au sein du bureau :

Mr Journet Yvon	Vice-Président
Mr Demonsais Christian	Membre chargé de la surveillance et du contrôle
Mr Gaudin Joel	Formateur instructeur
Mr Bouthier Michel	Secrétaire adjoint
Mr Soubre Alain	Trésorier
Mme Taquet Catherine	Secrétaire
Mr Taquet Jean	Président

La société de pêche ainsi constituée est habilitée à organiser la surveillance de la pêche , son exploitation , assurer la protection et le repeuplement du poisson dans les étangs communaux .

## Règlement de pêche 2007 :

Quelques modifications ont été apportées par rapport au règlement 2006 ; notamment que l'accès à la passerelle est rigoureusement interdite tant qu'elle ne sera pas restaurée .

Le règlement sera affiché sur les panneaux des étangs communaux et distribué à chaque pêcheur ainsi qu'au Sébastopol , à la boulangerie , au d'Aligre , à la Table du Perche ; les cartes annuelles seront vendues aux endroits mentionnés ci-dessus.

## Dates des divers concours 2007 :

Les dates suivantes ont été retenues :

- le 12 mai
- le 9 juin ( avec repas le midi pour ceux qui le désirent )
- le 14 juillet avec le concours du conseil municipal
- début septembre concours intercommunal ( attente de date et d'accord des différents présidents de pêche )

REOUVERTURE de la pêche le 24 mars avec lâcher de truites "gratuit" pour les personnes ayant leur carte annuelle .

Le plus important :

**REOUVERTURE**

de la pêche le 24 mars avec lâcher de truites "gratuit " pour les personnes ayant leur carte annuelle .

Questions diverses :

Panneau signalétique pêche rappel :

La fédération d'Eure et Loir pour la pêche et la protection du milieu aquatique désire faciliter l'accès aux parcours de pêche et sensibiliser le public aux problématiques environnementales liées à l'eau . Aussi après un avis favorable du Conseil Municipal au projet signalétique pêche , aux abords de l'étang du Panama , un panneau d'information à ossature bois de 1 mètre sur 1 mètre soixante sera placé à proximité du site , l'endroit reste à définir comme nous avons pu le constater , les berges du Panama coté école ont été refaites , mais interdites aux pêcheurs actuellement tant qu'elles ne sont pas stabilisées . L'ordre du jour étant achevé , la séance est levée à 18 heures 45 .

Le verre de l'amitié clôture cette assemblée .

Dans l'attente de vous voir ou revoir aux abords de l'étang , bonne pêche à tous .

Le Président Jean Taquet .

## **SOCIETE DE PECHE CHAMPROND EN GATINE**

### **REGLEMENT ANNEE 2007**

La pêche est ouverte tous les jours à partir du 24 mars jusqu'au 31 octobre 2007 La période est ouverte une demi-heure avant le lever du soleil et une demi-heure après le coucher . Les cartes sont rigoureusement personnelles et doivent être présentées à toute personne responsable ( membres du bureau , adhérents , surveillant ) qui en fera la demande .

**SONT INTERDITS**

- L'accès à la passerelle de l'étang du Panama tant qu'elle ne sera pas restaurée .
- lignes de fonds , balances , appâts de sang , déchets organiques , les véhicules en tous genres circulant sur les berges , la baignade , les transistors , les bateaux , les -dépôts de gravats , les ordures en tous genres . Il est demandé à chacun de laisser les lieux propres et de ne laisser aucun détritrus , ( gravats , papiers , pierres , boîtes de conserves et tout autre objet ...) sous peine de poursuites auprès de la Mairie , de la gendarmerie .

**SONT AUTORISES**

Uniquement trois lignes par personne avec ou sans moulinet .

Les cartes sont vendues au Sébastopol , à la boulangerie , au d'Aligre , à la Table du Perche .

**Tarifs ( par personne ) :**

Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans habitants la Commune de CHAMPROND EN GATINE .

Carte à l'année            20 euros .

Carte juillet/août        12 euros .

Carte à la journée        6 euros .

Concours : a) – Pêche au coup : 5 euros pour les personnes possédant la carte annuelle ,  
Pour les autres 10 euros la journée .

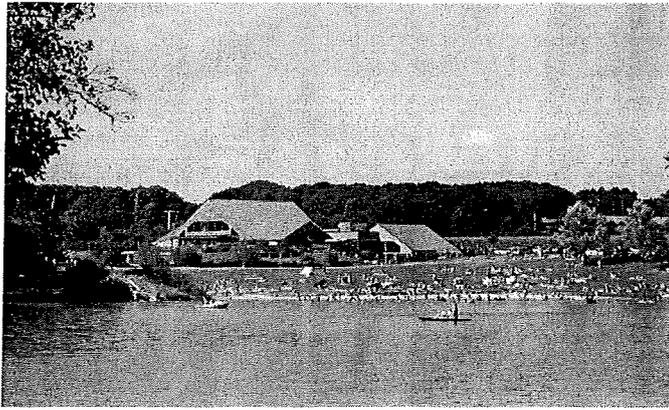
b) – Pêche à la truite : 5 euros pour les personnes possédant la carte annuelle ,  
Pour les autres 10 euros la journée .

a) – Pêche au coup : Il est rigoureusement interdit d'amorcer la veille d'un concours .

b) – Pêche à la truite : Il est rigoureusement interdit d'amorcer et de pêcher durant les  
48 heures précédant le concours .

*(La société de pêche décline de toute responsabilité en cas d'accident de quelque nature que ce soit )*

**Bonne pêche à tous    LA SOCIETE DE PECHE**



**RENSEIGNEMENTS ET RESERVATIONS AU**  
**02 37 81 88 70**  
**02 37 81 88 79**  
**e-mail : parc-aquatique-du-perche@orange.fr**

## **PARC AQUATIQUE DU PERCHE**

*La Ferrière*

*28240 Fontaine-Simon*

Le Parc Aquatique vous offre un moment de détente où on se retrouve en famille, entre amis autour d'activités accessibles à tous, toute l'année :

- Les plus petits découvriront les plaisirs de l'eau avec la pataugeoire et la rivière sauvage. Rendez-vous des bébés nageurs (de 6 mois à 3 ans) le mercredi matin de 10h à 11h30. Les enfants de 3 à 8 ans pourront également apprécier l'espace jeux secs (piscine à boules, toboggan, mur d'escalade...).
- Les plus grands s'en donneront à cœur joie dans la rivière sauvage, le grand bassin, et le toboggan aquatique.  
Ecole de natation le mercredi de 13h30 à 15h30.  
Possibilité de fêter son anniversaire à la piscine.  
4 entrées sont offertes par an aux enfants de - 16 ans résidant sur le territoire de la CDC des Portes du Perche (renseignements à la mairie de votre domicile)
- Les adultes profiteront du bassin pour la nage, de notre espace de remise en forme avec jacuzzi, sauna et hammam.  
Les maîtres nageurs vous attendent également pour les séances d'aquagym ouvertes à tout le monde (jeunes ou moins jeunes).

Bien être et bonne humeur sont au rendez-vous !!!



Le lundi de 8h30 à 9h30 et de 19h à 20h  
Le mardi de 20h à 21 h  
Le mercredi de 10h à 11h  
Le jeudi de 20h à 21h  
Le vendredi de 8h30 à 9h30

### **INFOS PARTIQUES**

Horaires d'ouverture au public

De septembre à juin

Période scolaire

- les lundi, jeudi : de 12h à 13h30 et de 17h à 19h
- le mardi de 17h à 19h
- le mercredi de 15h30 à 21h
- le vendredi de 17h à 22h30
- le samedi de 15h à 19h
- le dimanche de 19h à 12h30 et de 15h à 19h

Période vacances scolaire (Zone B)

- les lundi, mardi, jeudi, samedi :  
de 10h à 12h et de 14h à 19h
- le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 21h
- le vendredi de 10h à 12h et de 14h à 22h30
- le dimanche de 9h à 12h30 et de 15h à 19h

Juillet – août

- les lundi, mardi, jeudi, samedi, dimanche de 10h à 12h30 et de 14h à 19h30
- le mercredi de 10h à 12h30 et de 14h à 20h30
- le vendredi de 10h à 12h30 et de 15h à 19h

*Venez également profiter de notre espace extérieur en juillet et août avec baignade aménagée gratuite et surveillée de 14h à 19h, aire de jeux pour enfants, Parcours aventure (jeu gonflable), terrain de pétanque, stages kayaks, restauration sur place.*

# Alimentation atout prix

CONSUMATION  
LOGEMENT  
CADRE DE VIE  
à l'écoute au quotidien

Association loi 1901

**La CLCV : Consommation, Logement et Cadre de Vie**  
Depuis 1952, une association de consommateurs reconnue.  
Agissant dans le domaine du logement, de la consommation et du cadre de vie.

**LA CLCV ORGANISE UNE RENCONTRE POUR VOUS INFORMER SUR NOTRE ALIMENTATION ET NOTRE SANTE.**

**le mercredi 11 avril à 20 heures 30  
A la salle des fêtes de CHAMPROND EN GATINE**

Vous êtes cordialement invité à participer activement à cette réunion débat

Accroître nos connaissances

Se nourrir correctement, même avec un petit budget

Comment se motiver pour mieux s'alimenter !

Réaliser des menus équilibrés et variés

Préserver sa santé

Echanger nos idées à partir de supports attrayants

UNION DEPARTEMENTALE D'EURE ET LOIR  
26, rue Jules Hetzel  
28000 CHARTRES  
☎ 02 37 30 27 74  
E.Mail [clcv.chartres.28@wanadoo.fr](mailto:clcv.chartres.28@wanadoo.fr)

NOS PERMANENCES :  
Les lundis et jeudis 14 à 18 H  
Les mercredis 8 à 12 H

## ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ARCHITECTURE RURALE TRADITIONNELLE DANS LE PERCHE

1. **Simplicité des volumes.** Maisons de plain-pied sur la base d'un rectangle.  
L'aménagement des combles se fait avec ou sans **surcroît**.  
Profondeur maximale du bâti : **7, 50 m extérieur**.
2. **Pente de toiture** comprise entre **45 et 55 °**.
3. **Couverture en tuile plates, petit moule. 70 u / m<sup>2</sup>.** Aspect nuancé. Tons rouges sombres. Il peut dans certains cas être plus important d'insister sur la couleur que sur le matériau lui-même. Les tons ocres orangés sont à éviter dans la région.
4. **Ouvertures en façades plus hautes que larges** dans une proportion d'1 pour 1+1/3 minimum ou 1 pour 1+1/2  
Menuiseries bois, peintes, à 2 ou 3 carreaux par vantail. A défaut à un seul carreau. Eviter le grand nombre de petits bois dans le style « château XVIII<sup>e</sup> siècle ».
5. **Encadrement des baies traité en pierre calcaire blanche** ou en **briques** selon la région. A défaut, l'encadrement des baies pourra être marqué par un badigeon ou par un traitement différencié de l'enduit sur une vingtaine de centimètres.  
Linteaux droits ou en arc segmentaire.
6. **fenêtres de toit** de type **lucarne**, positionnées au nu des murs gouttereaux. Elles peuvent être « passantes » (pendantes) ou situé au dessus de l'égout. A défaut il est conseillé de poser des châssis plat, sans débords, au nu de la couverture. Eviter les formes rampantes, en chien-assis ou positionnées en milieu de toiture.
7. **Enduit** dans les tons **d'ocres doux**. Finition lissée, broyée, talochée.
8. **Contrevents** en bois peint, à barres sans écharpe.
9. **souches de cheminée** rectangulaires. Eviter les bases carrées.
10. **Extensions :**
  - En prolongement du bâtiment principal avec décrochement de la façade et/ou différenciation de la hauteur des faitages en restant dans le même axe. Cette forme est particulièrement adaptée aux garages.
  - En appentis (toit mono-pente) contre le pignon ou l'extrémité des gouttereaux. Forme adaptée aux vérandas.
  - En retour d'angle (forme en L). Dans ce cas la surface de l'extension est nettement inférieure à celle du bâtiment principal.

## Le Relais Emploi

Une des compétences de la communauté de communes des Portes du Perche est le secteur d'aide à l'emploi  
À partir du 2 avril 2007 une permanence sera assurée à la Mairie de Champrond en Gâtine de 13h30 à 17h30

Au cours de cette permanence il sera apporté les éléments ou aides suivants :

- toutes les offres d'emploi du secteur
- aide à l'écriture de lettres de motivation
- aide à l'écriture de curriculum vitae
- préparation à l'entretien d'embauche (simulation)
- aide pour pouvoir postuler à un nouvel emploi
- initiation à l'utilisation du site ANPE.fr

Dates et heures de permanence (13h30 à 17h30)

Mairie de Champrond en Gâtine

Lundi 2 avril

Lundi 23 avril

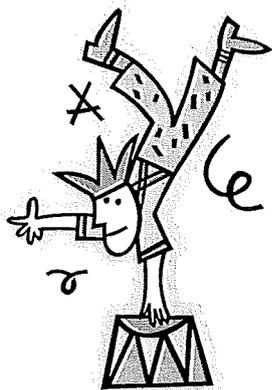
Lundi 21 mai

Lundi 18 juin

Lundi 9 juillet

Contact : Mme Prioville (téléphone 02-37-81-38-93)

Le relais emploi de La Loupe aura courant du mois d'avril , quatre postes informatiques dans ses locaux mis à disposition pour l'accès au Cyber Emploi.



L'Association Danse et Rêve  
vous propose...

# Un stage Danse et Cirque

Animé par Claire PICHOT et Tristan LEFEUVRE

du 23 au 27 Avril 2007

A la salle des fêtes de Champrond-en-Gâtine

**Pour les 4 – 6 ans**, de 10h00 à 12h00  
22 euros pour la semaine



**Pour les 7 – 11 ans**, de 13h00 à 16h00  
32 euros pour la semaine

**Pour les ado**, de 16h00 à 19h00  
32 euros pour la semaine

Veillez envoyer votre **inscription** accompagnée d'un chèque à  
l'ordre de Danse et rêve avant le 16 Avril 2007  
au 72, Grande rue 28240 Champrond-En-Gâtine

Renseignements au 06 70 80 19 48



*Association Danse et Rêve*

72, Grande Rue - Mairie - 28240 CHAMPROND-EN-GÂTINE Tel : 06 70 80 19 48

INSCRIPTION AU STAGE DANSE ET CIRQUE  
DU 23 AU 27 Avril 2007

NOM :

PRENOM :

AGE :

ADRESSE :

TELEPHONE :

CI-JOINT UN CHEQUE DE EUROS

Si vous n'êtes pas adhérent à l'association,  
la cotisation annuelle est de 5,00 euros.

Moins 5% sur le stage, pour les familles de plusieurs enfants participants.



Association Danse et rêve  
72, grande rue 28240 Champrond-en-Gâtine – 06 70 80 19 48

INSCRIPTION AU STAGE DANSE ET CIRQUE  
DU 23 AU 27 AVRIL 2007

NOM :

PRENOM :

AGE :

ADRESSE :

TELEPHONE :

CI-JOINT UN CHEQUE DE EUROS

Si vous n'êtes pas adhérent à l'association,  
la cotisation annuelle est de 5,00 euros

Moins 5% sur le stage pour les familles de plusieurs enfants participants.



Association Danse et rêve  
72, grande rue 28240 Champrond-en-Gâtine – 06 70 80 19 48



S.I.R.T.O.M. des cantons de Courville-sur-Eure, La Loupe,  
Châteauneuf-en-Thymerais, Senonches.  
Rue du 19 Mars 1962  
28190 COURVILLE-SUR-EURE  
Tel. / Fax : 02.37.23.32.63  
Internet : [sirtomcourville@wanadoo.fr](mailto:sirtomcourville@wanadoo.fr)

Exploitant : VEOLIA PROPLETE  
Téléphone : 02-37-34-95-65.

## Commune de CHAMPROND EN GATINE.

Objet : Calendrier Jour de Ramassage O.M. et Collecte Sélective EMBALLAGES MENAGERS.

### COLLECTE BI-FLUX.

## Tous les VENDREDIS.

<b>Samedi 06 Janvier 2007</b>	Vendredi 12 Janvier 2007	Vendredi 19 Janvier 2007
Vendredi 26 Janvier 2007	Vendredi 02 Février 2007	Vendredi 09 Février 2007
Vendredi 16 Février 2007	Vendredi 23 Février 2007	Vendredi 02 Mars 2007
Vendredi 09 Mars 2007	Vendredi 16 Mars 2007	Vendredi 23 Mars 2007
Vendredi 30 Mars 2007	Vendredi 06 Avril 2007	<b>Samedi 14 Avril 2007</b>
Vendredi 20 Avril 2007	Vendredi 27 Avril 2007	<b>Samedi 05 Mai 2007</b>
<b>Samedi 12 Mai 2007</b>	<b>Samedi 19 Mai 2007</b>	Vendredi 25 Mai 2007
<b><u>Vendredi 01 Juin 2007*</u></b>	Vendredi 08 Juin 2007	Vendredi 15 Juin 2007
Vendredi 22 Juin 2007	Vendredi 29 Juin 2007	Vendredi 06 Juillet 2007
Vendredi 13 Juillet 2007	Vendredi 20 Juillet 2007	Vendredi 27 Juillet 2007
Vendredi 03 Août 2007	Vendredi 10 Août 2007	<b>Samedi 18 Août 2007</b>
Vendredi 24 Août 2007	Vendredi 31 Août 2007	Vendredi 07 Septembre 2007
Vendredi 14 Septembre 2007	Vendredi 21 Septembre 2007	Vendredi 28 Septembre 2007
Vendredi 05 Octobre 2007	Vendredi 12 Octobre 2007	Vendredi 19 Octobre 2007
Vendredi 26 Octobre 2007	<b>Samedi 03 Novembre 2007</b>	Vendredi 09 Novembre 2007
Vendredi 16 Novembre 2007	Vendredi 23 Novembre 2007	Vendredi 30 Novembre 2007
Vendredi 07 Décembre 2007	Vendredi 14 Décembre 2007	Vendredi 21 Décembre 2007
<b>Samedi 29 Décembre 2007</b>	<b>Samedi 05 Janvier 2008</b>	Vendredi 11 Janvier 2008.

\* : si Lundi de Pentecôte travaillé, sinon le lendemain (en attente réglementation de circulation).

**Merci de présenter à la collecte sélective des bacs pleins au 3/4.**

Nous collectons simultanément **toutes les semaines** les Ordures Ménagères et les bacs jaunes de collecte sélective (CAMION BI-COMPARTIMENT).

## Informations pratiques

### Mairie de Champrond en Gâtine

Tel:02-37-49-80-20

Tel:08-77-81-00-90

Télécopie:02-37-49-80-26

E.Mail: [contact@champrond-en-gatine.org](mailto:contact@champrond-en-gatine.org)

Permanences à la mairie:

Le mardi de 17h à 19h : Mr Legros Eric

Le jeudi de 17h à 19h : Mr Guillemet Philippe

Le samedi de 9h30 à 11h30 : Mme Wardavoir Brigitte

Si vous venez d'emménager sur notre commune , nous vous demandons de venir vous présenter à la mairie pour :

-Modifier votre adresse sur votre carte d'identité

-Vous inscrire sur la liste électorale

Nous indiquer si votre habitation est raccordée au réseau d'assainissement , votre date d'emménagement.

Inscrire vos enfants à l'école et demander des informations sur le fonctionnement du regroupement pédagogique

#### *Ouverture des déchetteries*

*Horaires valables du 1er mars au 31 octobre 2007*

##### *Déchetterie de Saint Eliph*

*Mardi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00*

*Mercredi de 14h00 à 19 h00*

*Vendredi de 14h00 à 19h00*

*Samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00*

*Dimanche de 9h00 à 12h00*

##### *Déchetterie de Courville sur Eure*

*Lundi de 14h00 à 19h00*

*Mercredi de 14h00 à 19h00*

*Jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00*

*Vendredi de 14h00 à 19h00*

*Samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00*

*Dimanche de 9h00 à 12h00*

Merci de respecter les heures d'ouverture

## Petites annonces

Recherche personne , aimant les animaux pour garder un petit chien de race Westie , propre et calme , câlin avec les enfants.

De fin juillet à début août 2007  
(garde rémunérée)  
Téléphone à 02-37-37-36-39

**Logement F1 de 32 m<sup>2</sup>**  
à louer à partir de la  
fin du mois d'avril.

Pour tous  
renseignements  
Téléphone à la mairie  
02-37-49-80-20

### Les travaux du parking derrière l'école

Ces travaux seront bientôt terminés , il reste à ce jour la mise en place du bitume et des gravillons , la pose des candélabres , la partie paysagère et quelques autres finitions.

Il devrait être opérationnel après les vacances de Pâques ou au plus tard à la prochaine rentrée scolaire.

Un règlement d'utilisation de cet espace sera élaboré prochainement.





0  
-  
0

0  
-  
0

0  
-  
0